

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Virginie-Arielle Angers, étudiante au doctorat en biologie, Université du Québec à Montréal, en remplacement de madame Valérie Bécaert ;

— madame Johanne Denault, chef de groupe – composites polymères à l'Institut des matériaux industriels, Conseil national de recherches du Canada, en remplacement de madame Danielle Rivard ;

— monsieur Jacques A. de Guise, professeur au Département de génie de la production automatisée, École de technologie supérieure, en remplacement de monsieur Gilbert Drouin ;

— monsieur Charles Gale, professeur titulaire au Département de physique, Université McGill, en remplacement de monsieur Nicholas Benedict de Takacsy.

Le greffier du Conseil exécutif,

ANDRÉ DICAIRE

44789

Gouvernement du Québec

Décret 715-2005, 3 août 2005

CONCERNANT la nomination de deux membres du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5 de la Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (L.R.Q., c. S-16.001), la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est administrée par un conseil d'administration composé de sept membres nommés par le gouvernement pour une période d'au plus trois ans ;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 8 de cette loi, toute vacance qui survient en cours de mandat est comblée selon le mode de nomination et la durée prévus à l'article 5 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de cette loi, les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement mais ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leur fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement ;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1413-2002 du 4 décembre 2002, madame Nathalie Rivard et monsieur Alain Ferland ont été nommés membres du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, qu'ils ont démissionné de leurs fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Luc Alarie, comptable agréé, en remplacement de madame Nathalie Rivard ;

— madame Judith Tourigny, directrice des comptes commerciaux, Centre financier aux entreprises Desjardins de Bécancour-Nicolet-Yamaska, en remplacement de monsieur Alain Ferland ;

QUE les personnes nommées membres de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour en vertu du présent décret soient remboursées pour les frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,

ANDRÉ DICAIRE

44790

Gouvernement du Québec

Décret 716-2005, 3 août 2005

CONCERNANT l'Entente de collaboration pour l'innovation en matière de production et de transformation laitières

ATTENDU QUE l'industrie laitière est un fer de lance du secteur agroalimentaire québécois et doit continuer de relever les défis de l'innovation afin d'améliorer la profitabilité des entreprises de production et de transformation laitières et d'en stimuler la croissance ;